

Rapport du Président

Séance Publique des jeudi 11 et
vendredi 12 décembre 2008

Service instructeur
Service de l'Action Internationale,
Transfrontalière et Européenne

10^{ème} Commission - N° CG-2008-5-10-1

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2009 ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Résumé : Dans le cadre de la politique F01 "Aménagement du territoire", le budget consacré à l'Action Transfrontalière, Européenne et Internationale en 2009 s'élève à 580 423 € (507 423 € au titre du fonctionnement et 73 000 € en investissement).
Les recettes sont évaluées à 110 000 € (98 083,35 € en fonctionnement et 11 916,65 € en investissement).

Je vous propose d'envisager dans le présent rapport les actions et les crédits relatifs à cette politique, détaillés dans les paragraphes suivants :

I. PROGRAMME F012 - "COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET EUROPEENNE"

	AP	CP		Total CP BP 2009
		I	F	
Programme F012			398 923 €	398 923 €

F712 - Interreg et autres

Les conventions Interreg III-A et IV-A prévoient le paiement d'une participation départementale à hauteur de 68 010 € pour le projet "Aide Technique" qui consiste à financer le Secrétariat technique commun auprès de la Région Alsace, chargé d'assister les porteurs de projet.

Un montant de 30 000 € est également prévu pour une éventuelle participation du Département à de nouveaux projets transfrontaliers (Interreg IV ou autres).

- **F712 - Soutien aux organismes transfrontaliers**

Le Département du Haut-Rhin participe au fonctionnement de divers organismes transfrontaliers :

- Le Secrétariat Commun de la Conférence du Rhin Supérieur assurant le suivi des travaux de la Conférence du Rhin Supérieur, instance institutionnelle chargée de débattre des questions liées au développement de cet espace trinational dans des domaines aussi divers que l'économie, l'aménagement du territoire, l'éducation ou les transports... La Conférence du Rhin Supérieur a par ailleurs été dotée d'un fonds commun de coopération transfrontalière dont nous sommes également financeurs.
- Les Infobest du Palmrain et de Vogelgrun, instances d'information et de conseil sur les questions transfrontalières ouvertes aux citoyens du Rhin Supérieur.
- L'Eurodistrict Trinational de Bâle chargé de la mise en œuvre de projets locaux transfrontaliers d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transports, d'initiatives socioculturelles ou de santé publique... La participation à l'Eurodistrict Trinational de Bâle fait l'objet d'une convention de financement triennale accompagnée de conventions d'objectifs annuelles.
- L'Association Conseil Economique et Social de la Regio qui a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future.

L'inscription d'un crédit de 109 963 € correspond aux montants des participations départementales pour l'année à venir.

- **F712 - Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières**

Il est proposé de maintenir les crédits inscrits en 2008 d'un montant de 20 000 € afin de soutenir de petits projets de coopération transfrontaliers locaux, notamment associatifs et communaux.

- **F612 - "Projet pour le Haut-Rhin - Assistance au Groupe de Projet n° 4 "Coopération transfrontalière"**

Afin de prolonger le travail réalisé par le Groupe de Projet n° 4 "Coopération transfrontalière", il est proposé d'inscrire des crédits de paiement en fonctionnement d'un montant de 20 000 €.

- **F612 - Formations et rencontres transfrontalières**

Suite au recensement des besoins de formation en matière de coopération transfrontalière des élus et des agents départementaux, il est proposé d'inscrire 13 000 € pour la mise en place de formations pour les Conseillers Généraux et pour l'organisation de rencontres et de visites transfrontalières.

- **F612 - Adhésions à divers organismes transfrontaliers**

a. **Adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)**

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association basée à Paris, chargée de l'accompagnement des divers programmes de coopération transfrontalière sur les frontières nationales.

Elle a pour objectif de créer et de développer des réseaux d'acteurs de la coopération et de diffuser les informations issues des divers ministères à ses adhérents.

Le Département est membre de la MOT depuis 2006 et bénéficie de l'appui technique de cet organisme dans le cadre de la coopération transfrontalière. La cotisation pour 2009 s'élève à 6 000 €.

b. Adhésion au Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein

Le Club d'Affaires franco-allemand du Rhin Supérieur a pour objectifs de favoriser les échanges économiques, culturels et relationnels entre ses membres, de soutenir les projets transfrontaliers dans ces domaines, en coopération avec les institutions et associations concernées et de répertorier et mettre en valeur les richesses de notre région. Il organise notamment dans cette perspective des conférences et des visites d'entreprises françaises et allemandes.

L'adhésion à l'association s'élèvera à 400 € en 2009.

c. Adhésion au Conseil de la Regio TriRhena

Le Conseil de la Regio TriRhena est l'instance de coopération transfrontalière faitière des trois associations Regio de Suisse, d'Allemagne et de France. Le montant de la cotisation pour l'année 2009 s'élève à 400 €.

d. F612 - Adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE)

Cette association est un réseau de coordination, d'information et de conseil sur les politiques européennes ayant des incidences au niveau local, représentant les collectivités territoriales au niveau européen.

Il est proposé d'inscrire un montant de 5 250 € en vue de la cotisation 2009 à cet organisme.

- F612 - Traduction et interprétariat

Dans le cadre de la coopération transfrontalière et du partenariat avec la Pologne, il est très souvent fait appel aux services d'un traducteur interprète pour la traduction de documents et de l'interprétariat. Il est proposé d'inscrire un montant de 23 000 € en fonctionnement sur cette ligne budgétaire.

- F712 - Politiques Européennes

Il vous est proposé d'inscrire la somme de 81 400 € au titre des politiques européennes. Deux structures actives en matière européennes pourront être soutenues dans le cadre de subventions de fonctionnement : le Bureau Alsace de Bruxelles et le Centre d'Information sur les Institutions Européennes de Strasbourg (CIIE).

a. Participation au Bureau Alsace de Bruxelles

Par l'intermédiaire de l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA-Service), le Département du Haut-Rhin participe au fonctionnement du Bureau Alsace, représentation des collectivités et chambres consulaires alsaciennes à Bruxelles.

Cette structure est chargée, pour le compte de ses membres, du suivi des politiques communautaires, de la diffusion d'informations et de la formation des partenaires aux affaires européennes, de la représentation des intérêts de ses partenaires, de la prise de contact avec les représentants des institutions européennes, de l'accueil de délégations et de la coordination des affaires européennes de ses membres.

Une convention triennale 2008-2010 commune à tous les partenaires financeurs du Bureau a été signée le 22 février 2008. Pour l'année 2009, cette convention prévoit une subvention départementale de 71 400 €.

b. Participation au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)

Le CIIE est une association dont l'objet est d'informer le grand public sur l'Union européenne, ses programmes et ses politiques par la mise à disposition de brochures, la mise en place d'expositions, la réalisation d'animations scolaires, l'organisation de conférences-débat et la création d'outils pédagogiques.

La subvention départementale permettra au CIIE de développer ses activités sur le territoire haut-rhinois (animations dans les collèges et dans les territoires, actions de sensibilisation dans le cadre des élections européennes et des 60 ans du Conseil de l'Europe...). Il est proposé d'inscrire un montant de 10 000 € au titre de l'année 2009.

- **F612 – Mission Europe**

Le budget total de fonctionnement de la Mission Europe pour 2009 s'élève à 21 500 €. Ces crédits témoignent de la volonté d'inscrire la réflexion européenne dans l'administration départementale, notamment à travers le Réseau des Référents Europe.

Ce montant correspond aux crédits prévus pour les frais liés à l'organisation de colloques et séminaires ainsi que pour le fonctionnement du Réseau et pour des prestations externes diverses (traduction, expertise...).

II. PROGRAMME F014 – "COOPERATION INTERNATIONALE"

	AP	CP		Total CP BP 2009
		I	F	
Programme F014	90 000 €	60 000 €	71 100 €	131 100 €

Dans le cadre de ce programme, il s'agit de poursuivre la politique de coopération décentralisée et l'appui aux associations locales. Les axes de travail proposés sont les suivants :

1.1. Poursuite des partenariats existants

1.1.1. avec le Powiat de Wroclaw en Pologne

En 2008, le Département et le Powiat de Wroclaw, partenaires depuis 2001, ont effectué un échange d'expériences dans le domaine sportif (échanges théoriques et visites de sites sportifs dans le Haut-Rhin).

Pour 2009, il est prévu de coopérer sur la thématique de l'eau et du tourisme et d'intervenir pour encourager de nouveaux partenariats entre EPCI et entre organismes associatifs (sport, culture, etc.).

Les crédits nécessaires pour ce partenariat sont prévus sur la ligne budgétaire F614 "Frais partenariats internationaux".

1.1.2. avec le Cercle de Yanfolila au Mali.

Depuis 2006, le Conseil Général conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au Mali basé sur le développement agricole, le soutien aux structures d'enseignement, en particulier les collèges, ainsi que sur l'appui à l'organisation interne du Conseil du Cercle de Yanfolila. Cette coopération est menée avec l'appui de l'Institut Régional de Coopération Développement - Alsace (IRCOD) et l'Association "Agriculteurs Français et Développement International" (AFDI68).

En 2008, le Cercle de Yanfolila a bénéficié d'un appui à la mise en œuvre du plan de développement. Diverses actions (formations de l'agent de développement, des transformatrices et des planteurs, construction d'une retenue d'eau, équipement de collèges et mise à disposition d'une volontaire pour le suivi du programme) ont été réalisées.

Dans le cadre de la convention de coopération entre le Département et le Cercle de Yanfolila, il est proposé de poursuivre ce partenariat en 2009.

1.1.3. avec la Commune de Kombissiri au Burkina Faso.

Il est proposé de relancer la coopération avec la Commune de Kombissiri. Une consultation sur les nouvelles actions à mener a été effectuée auprès des différents acteurs locaux. Ces actions devront s'inscrire dans un nouvel accord de coopération en 2009.

Les crédits nécessaires à la poursuite des partenariats au Mali et au Burkina Faso en 2009 sont prévus sur les lignes budgétaires F714 et F214 intitulées "Soutien aux associations locales".

1.2. F614 - Frais partenariats internationaux

Des crédits spécifiques d'un montant de 10 000 € en fonctionnement sont également prévus pour les missions organisées dans le cadre des partenariats énoncés ci-dessus (hébergement, restauration, transports dans le département, cadeaux).

1.3. F714 et F214 - Soutien aux associations locales

En dehors des partenariats formalisés avec le Mali et le Burkina Faso, il est également proposé de poursuivre le soutien départemental à des initiatives structurées, portées par des tiers, sur la base des critères de sélection approuvés par l'Assemblée.

a. Investissement :

- AP nouvelle 2009 : inscription de 90 000 € en autorisation de programme et de 60 000 € en crédits de paiement.

b. Fonctionnement :

- Inscription de 60 000 € en crédits de paiement.

1.4. F614 - Adhésion à l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD)

Cet institut accompagne et conseille le Département sur divers projets de coopération décentralisée, en particulier au Mali. Le montant de la cotisation pour l'année 2009 s'élève à 100 €.

1.5. F614 - Adhésion à l'association "Institut Confucius d'Alsace"

Le Département est membre fondateur de l'association "Institut Confucius d'Alsace". La cotisation annuelle 2009 est de 1 000 €.

Cette association créée en 2008 vise à assurer la gestion, aux côtés de différentes collectivités et structures, du nouvel Institut Confucius en cours d'implantation à Strasbourg. Les Instituts Confucius sont des instituts culturels chinois, correspondant plus ou moins à nos "Alliances françaises" ou aux "Goethe Institute". A terme, il pourrait organiser des formations dans le Haut-Rhin, voire dans un cadre transfrontalier.

III. PROGRAMME F015 - "PROSPECTIVES, AMÉNAGEMENT"

	AP	CP		Total CP BP 2009
		I	F	
Programme F015		13 000 €	37 400 €	50 400 €

- F115 et F815 - "Système d'Information Géographique de l'espace du Rhin Supérieur" (SIGRS 2008-2011)

Le Département est également maître d'ouvrage du projet "Système d'Information Géographique Transfrontalier" permettant de faire des analyses cartographiques détaillées sur tous les sujets majeurs touchant à la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin Supérieur.

Ce projet a été initié par la Conférence du Rhin Supérieur et est cofinancé par l'ensemble de ses membres.

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 50 400 € comme suit :

a. Investissement :

- Inscription de 13 000 € en crédits de paiement.

b. Fonctionnement :

- Inscription de 37 000 € en crédits de paiement.

- Adhésion à l'Association "Eurodistrict Trinationale de Bâle" (ETB)

L'adhésion à l'association ETB s'élèvera à 400 € en 2009.

IV. RECETTES

	AP	CP		Total CP BP 2009
		I	F	
Programme F015		11 916,65 €	98 083,35 €	110 000 €

Les recettes prévues d'un montant total de 110 000 € concernent le projet "Système d'Information Géographique de l'espace du Rhin Supérieur" dont le Département est maître d'ouvrage.

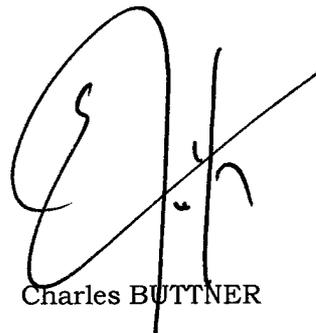
Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'inscrire au titre du Budget Primitif 2009 les crédits suivants :
 - 507 423 € en crédits de paiement au titre du fonctionnement ;
 - 73 000 € en crédits de paiement et 90 000 € d'autorisations de programmes nouvelles, au titre de l'investissement ;
 - 110 000 € au titre des recettes.

Ces inscriptions budgétaires sont ventilées dans les différents programmes conformément au tableau financier joint en annexe.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation précise des crédits, pour le suivi individuel des projets et pour l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

114 SERVICE DE L'ACTION INTERNATIONALE, TRANSFRONTALIERE ET EUROPEENNE

Operation		Imputation			Phasage prepa	
Mil. Code.	Num.	Libellé	Sec. Chap.	Nat.	N	S
2009	F815	9999 PROJET SIGRS 2008-2011	114 74	041	R	F
Total :						
2009	F115	9999 PROJET SIGRS 2008-2011	114 13	041	R	I
Total :						
98 083,35						
98 083,35						
11 916,65						
11 916,65						

110 000,00